



**GEODIS**

# CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES D'AFFAIRES DE GEODIS

**A better way to deliver**

# CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES D'AFFAIRES DE GEODIS

## INTRODUCTION

Une meilleure façon de livrer.

Tel est l'engagement pris par GEODIS. Non seulement nous demandons à nos employés de se conformer à l'ensemble des lois, politiques et procédures internes applicables, mais nous décrivons également, dans notre Code de Conduite, les pratiques et les comportements que nous attendons de leur part.

En tant que Partenaire d'Affaires<sup>1</sup>, vous avez également un rôle important à jouer pour nous permettre de développer la durabilité de nos opérations. Votre participation à l'amélioration de la durabilité et de la compétitivité des performances économiques de GEODIS est essentielle : outre la fourniture d'un niveau de service de haute qualité, GEODIS attend également de ses parties prenantes, tout au long de la chaîne de valeur, que la prestation soit réalisée dans le respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables, ainsi que des normes les plus strictes en matière d'éthique, de sécurité environnementale et de qualité.

Nous comptons sur vous pour soutenir, adopter et mettre en œuvre les normes suivantes, qui reposent principalement sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail.

## 1. ATTENTES DE GEODIS QUANT AUX ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES D'AFFAIRES

### Droits humains et libertés fondamentales

#### Travail forcé et esclavage

Vous vous abstenes de prendre part ou de tolérer le travail forcé au sein de votre entreprise ou dans votre chaîne de sous-traitance et veillez à ce que le travail y soit consenti librement.

#### Travail des enfants

Vous interdisez de faire travailler des enfants (le terme « enfant » fait ici référence à toute personne employée de moins de 18 ans) au sein de votre entreprise ou dans votre chaîne de sous-traitance et procédez à une vérification de l'âge des travailleurs, pour vous conformer à cette interdiction.

#### Rémunération et horaires de travail

Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations du travail applicables, notamment sur le salaire minimum, les heures supplémentaires, le salaire à la tâche et autres éléments de rémunération et avantages salariaux applicables exigés par la loi.

#### Non-Discrimination

Vous favorisez un environnement de travail inclusif et interdisez toute forme de discrimination, pour quelque motif que ce soit, qu'elle soit fondée sur la couleur de peau, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la situation familiale, la grossesse, la sensibilité politique ou le handicap.

#### Droits humains, respect et dignité

Vous favorisez le respect, la dignité et veillez à ne pas vous rendre complice de violation des droits humains.

Vous garantissez un environnement de travail exempt de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes de coercition physique ainsi que de harcèlement.

Vous vous abstenes dans le cadre de vos activités et de vos relations de causer ou de contribuer à causer des effets négatifs en matière de droits humains.

#### Santé, hygiène et sécurité au travail

Vous prévenez tout risque en matière d'hygiène, de santé et de sécurité conformément à la réglementation en vigueur.

À cet effet, il existe un système de gestion des déclarations, un dispositif d'enquête relative à toute situation dangereuse et un environnement de travail plus sûr.

Vous vous engagez à tout mettre en œuvre pour vous assurer du respect de ces mêmes principes par vos propres fournisseurs et prestataires.

### Conflit d'intérêts

Vous mettez en œuvre des mesures efficaces pour prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts au sein de votre entreprise et vous engagez à divulguer par écrit à GEODIS tout conflit d'intérêts réel ou potentiel que votre entreprise ou l'un quelconque de ses employés ou représentants pourrait avoir avec GEODIS ou l'un quelconque de ses employés ou représentants.

### Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Vous respectez l'ensemble des lois en matière de lutte contre la corruption, y compris, notamment le *Foreign Corrupt Practices Act* aux États-Unis, le *Bribery Act* 2010 au Royaume-Uni, la loi Sapin II.

En particulier, vous reconnaissez et acceptez de respecter la politique zéro tolérance de GEODIS en matière de corruption qui interdit strictement:

- (i) Toute corruption, directe ou indirecte, à destination de ou en provenance d'entreprises privées ou publiques ou d'individus (individu privé ou agent public, par exemple toute personne travaillant pour un État ou une entreprise publique),
- (ii) Tout paiement de facilitation (à savoir de petites sommes d'argent destinées à accélérer les procédures administratives ou les pratiques habituelles).

Vous acceptez de former toutes les personnes devant travailler avec GEODIS à la lutte contre la corruption.

Vous vous abstenes d'offrir tout cadeau aux employés de GEODIS et veillez à respecter la politique de GEODIS en matière de cadeaux et d'invitations pour tout divertissement ou repas d'Affaires.

### Lois et réglementations en matière de concurrence

Vous vous conformez à l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de concurrence, y compris, notamment, les lois antitrust des États-Unis et le droit de la concurrence de l'Union européenne. Vous vous interdisez notamment de conclure des accords avec des concurrents ou d'autres personnes qui auraient pour objet ou pour effet de fausser le jeu de la concurrence, en fixant les prix, en truquant les appels

<sup>1</sup> Partenaire d'Affaires correspond aux tiers, y compris, notamment, les fournisseurs, prestataires de services, bailleurs, intermédiaires, courtiers

d'offres, en vous répartissant les marchés ou en limitant les ventes. Vous vous interdisez d'échanger avec la concurrence des informations commerciales sensibles actuelles, récentes ou futures (y compris, notamment, sur les prix).

#### Lois et autres réglementations en matière de douane et d'exportation

Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations applicables relatives à l'exportation adoptées, notamment, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada qui imposent des contrôles et sanctions visant des pays, des entités, des personnes et des biens. Vous respectez ces lois relatives aux contrôles et sanctions en matière d'exportation qui accordent aux pays un contrôle légal notamment sur l'expédition, la communication d'informations, les biens, les services et les transactions au-delà des frontières nationales.

Vous respectez également l'ensemble des réglementations applicables en matière de douane.

#### Impôts

Vous vous conformez à l'ensemble des obligations fiscales et sociales applicables. Notamment, vous déclarez les résultats imposables à l'administration fiscale du territoire où vous exercez vos activités et fournissez des services au nom ou pour le compte de GEODIS et vous acquittez dûment de l'ensemble des impôts, droits, cotisations sociales et autres charges et taxes applicables.

#### Sécurité

Vous disposez de procédures et d'équipements de sécurité adéquats afin de vous prémunir contre l'introduction de marchandises non autorisées et, plus généralement, de prévenir tout acte de malveillance susceptible d'affecter le personnel ou les biens.

#### Protection des données

Vous respectez les personnes et garantissez leur droit à la protection de leur vie privée et vous conformez au Règlement Général sur la Protection des Données, ainsi qu'à l'ensemble des autres réglementations équivalentes en matière de protection des données dans chaque pays où nous sommes présents.

#### Cybersécurité

Vous vous engagez à tout mettre en œuvre pour déployer et maintenir en place des politiques, compétences, technologies, processus, procédures et contrôles suffisants en matière de cybersécurité, afin de : (i) protéger les environnements numériques communs à GEODIS et à votre Entreprise contre toute menace numérique (ii) détecter le plus tôt possible les incidents susceptibles d'impacter les actifs de GEODIS ou de ses partenaires (iii) notifier à GEODIS dans les 24 heures tout incident relatif aux systèmes de GEODIS (iv) intervenir sur ces incidents dès leur détection.

En cas d'incident, GEODIS se réserve le droit de suspendre ou de dégrader toute interconnexion et/ou tout transfert d'informations avec votre Entreprise pendant la phase d'investigation jusqu'à la réception d'une confirmation officielle de résolution de l'incident.

#### Continuité de l'activité et préparation aux urgences

Vous êtes préparé à poursuivre les activités aussi normalement que possible en cas de perturbation majeure (par exemple catastrophe naturelle, virus informatique, grève, etc.) et avez ainsi mis en œuvre les plans sur la continuité de l'activité et les plans d'urgence afin de préserver votre relation commerciale avec GEODIS.

#### Protection de l'environnement

Vous respectez l'ensemble des lois et réglementations afférentes à la protection environnementale et vous joignez à GEODIS dans son engagement pour la protection de la santé humaine, des ressources naturelles et de l'environnement mondial, non seulement en respectant les lois, mais également en intégrant des pratiques environnementales saines dans vos décisions commerciales. Vous vous engagez à prévenir et à gérer de manière responsable les risques et les impacts environnementaux de vos activités menées pour GEODIS en prenant toute initiative pertinente, notamment en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de pratiques d'économie circulaire, d'utilisation durable et de protection des ressources hydriques et marines, de préservation et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes et de prévention de la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Vous pouvez être amené à fournir à GEODIS des données pertinentes sur les impacts environnementaux, auquel cas nous restons à votre disposition pour vous accompagner si nécessaire.

GEODIS entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et respecter l'accord de Paris. Nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif, en particulier en nous communiquant l'empreinte carbone des services/produits que vous fournissez et en proposant des solutions à moindre impact ou de nature à réduire la consommation d'énergie et/ou les émissions directes et indirectes de GEODIS.

#### Communautés locales et économie inclusive

Vous respectez les droits des communautés locales, en particulier ceux liés à l'utilisation des terres et à l'accès à l'eau et aux ressources naturelles.

Vous vous engagez à renforcer (i) votre soutien au développement économique et social par le biais d'entreprises locales de toute taille, en particulier les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME), et (ii) votre collaboration auprès d'entreprises et de structures favorisant l'insertion professionnelle, notamment de personnes en situation de vulnérabilité sociale, sanitaire et économique.

Au soutien de ce qui précède, vous êtes disposé à formaliser des engagements contractuels avec GEODIS et d'autres structures engagées dans l'approvisionnement responsable.

GEODIS vous invite à proposer de manière proactive des offres innovantes à même de contribuer positivement au progrès social et environnemental.

## 2. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU PARTENAIRE D'AFFAIRES À L'ÉGARD DE GEODIS

Vous confirmez que ni la société que vous représentez, ni aucune de vos sociétés affiliées, sociétés mères, société mère ultime, ni aucun de vos dirigeants ne font l'objet d'une information judiciaire en cours ni n'ont fait l'objet de sanctions administratives ou pénales dans votre pays d'origine ou à l'étranger au cours des dix dernières années, pour conduite

inappropriée ou comportement contraire à l'éthique, manquement au devoir ou aux lois ou violation des principes énoncés dans le présent Code de Conduite pour les Partenaires d'Affaires de Geodis.

### 3. AUTRES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

#### Sous-traitants

Le recours à la sous-traitance par le Partenaire d'Affaires est strictement interdit, sauf si le sous-traitant (« sous-traitant de niveau 2 ») (i) est dûment habilité par écrit par GEODIS, et (ii) accepte d'être soumis à des conditions et obligations au moins aussi strictes que celles énoncées dans le présent Code de Conduite pour les Partenaires d'Affaires. Dans ce cas, le Partenaire d'Affaires sera entièrement responsable de toute action ou omission de son sous-traitant de niveau 2, comme si le Partenaire d'Affaires réalisait lui-même les prestations concernées.

À titre dérogatoire, les transitaires seront réputés autorisés à désigner un sous-traitant de niveau 2, sous réserve d'acceptation par ce dernier d'être soumis à des dispositions contractuelles au moins aussi strictes que celles énoncées dans le présent Code de Conduite.

En tout état de cause, les sous-traitants de niveau 3 (à savoir les tiers désignés par des sous-traitants de niveau 2) sont strictement interdits.

#### Informations confidentielles

Vous vous abstenerez de divulguer des informations confidentielles ou qui sont la propriété de GEODIS.

Les « Informations Confidentielles » sont toutes les informations, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont divulguées (oralement ou par écrit), qu'elles soient lisibles par une personne ou par une machine, ou sous toute autre forme de reproduction y compris, notamment, la forme, les matériaux et la conception d'équipement approprié, en partie ou dans leur intégralité, y compris toutes les méthodes de fonctionnement associées et leurs applications, processus, formules, plans, stratégies, données, croquis, spécifications, photographies, dessins, documentation technique et tout élément connexe mis à la disposition du Bénéficiaire par le Divulgateur.

#### Mécanisme d'alerte

L'Éthique et la Conformité sont essentielles à GEODIS. Si vous souhaitez divulguer un non-respect dont vous avez été témoin dans le cadre de vos interactions avec GEODIS ou pour le compte de GEODIS, vous pouvez contacter votre interlocuteur GEODIS ou faire un signalement sur le système d'alerte éthique de Geodis à l'adresse <https://alert.geodis.com>.

#### Conformité avec le Code de Conduite des Partenaires d'Affaires de GEODIS

Tout manquement au Code de Conduite des Partenaires d'Affaires de GEODIS est réputé constituer un manquement caractérisé et peut conduire à la suspension ou à la rupture du contrat.

S'il est porté à votre connaissance que (i) vous ne serez plus en mesure de respecter les engagements énoncés au §1 ci-avant, ou que (ii) les déclarations et garanties énoncées au §2 ci-avant ne sont plus exactes et complètes, vous en informerez rapidement GEODIS et apporterez toutes les précisions supplémentaires sollicitées par GEODIS.

Si les informations fournies ne suffisent pas à dissiper les préoccupations de GEODIS, ce dernier se réserve le droit (i) d'exiger la mise en œuvre de mesures correctives et/ou (ii) de procéder à un audit, et (iii) de décider par la suite de suspendre ou de rompre le contrat avec votre Entreprise pour manquement caractérisé.

Le fait de s'assurer que votre Entreprise respecte notre Code de Conduite revêt autant d'importance pour nous que pour nos propres clients.

#### Droit d'audit

Quel que soit le prétendu manquement au Code Conduite des Partenaires d'Affaires de GEODIS, GEODIS se réserve le droit de procéder à un audit - ou de faire procéder à un audit par un tiers désigné par GEODIS – autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du contrat, moyennant un préavis raisonnable et limité aux prestations fournies à ou pour le compte de GEODIS.

En fonction du résultat de l'audit, GEODIS pourra (i) solliciter la mise en œuvre de mesures correctives ou (ii) décider de suspendre ou de rompre le contrat pour manquement caractérisé.

En cas de contradiction entre les dispositions du contrat principal et celles énoncées dans le Code de Conduite des Partenaires d'Affaires, les dispositions du contrat prévaudront.

## Certification

En signant ci-dessous, je soussigné(e)

\_\_\_\_\_

nom du représentant légal autorisé

\_\_\_\_\_

fonctions du représentant légal

déclare et garantis par les présentes et pour le compte de ..... (nom de l'entreprise)

ce qui suit :

- (i) J'accepte de respecter pleinement les stipulations du Code de conduite des Partenaires d'Affaires de GEODIS dans toutes nos opérations pour le compte de GEODIS et/ou de ses clients, et dans tous les pays où mon Entreprise fournit des services au nom ou pour le compte de GEODIS et/ou de ses clients.
- (ii) Je suis dûment habilité(e) à signer le présent document et lie la société susmentionnée.

Signature et date